REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORET

Arrêté

fixant la composition d'une commission administrative paritaire

Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

VU l'arrêté du 26 décembre 1996 instituant une commission administrative paritaire compétente à l'égard des assistants ingénieurs du ministère chargé de l'agriculture ;

VU les résultats des élections qui se sont déroulées le 4 décembre 2014,

Arrête :

Article unique – La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des assistants ingénieurs du ministère chargé de l'agriculture, instituée par l'arrêté du 26 décembre 2006 susvisé, est fixée ainsi qu'il suit :

A – Représentants de l'administration

Membres titulaires

- Monsieur Laurent NOUCHI, adjoint au sous-directeur mobilité, emplois, carrières au secrétariat général,
- Madame Isabelle TILLY BECKER, directrice des ressources humaines de l'ANSES.

Membres suppléants

- Madame Maryvonne DE MAUREY, chef du bureau de gestion des personnels enseignants et des personnels de la filière formation-recherche au secrétariat général,
- Madame Nadia DENARIE-BURBAN, adjointe à la directrice des ressources humaines de l'ANSES.

B - Représentants du personnel

Membres titulaires

- Madame Anne-Marie HUIN	CFDT
- Monsieur Cyrille BARRIER	CGT/FSU

Membres suppléants

- Madame Michèle ISSALY	CFDT
- Monsieur Etienne BACLE	CGT/FSU

Fait, le 23 JAN. 2015

Le sous-directeur
du développement professionnel
et des relations sociales

Yves LE NOZAHIC